

Procès-verbal du conseil d'administration

Mardi 6 décembre 2016 – 10 h HP/13 h HE

Le conseil d'administration de Western Climate Initiative, inc. (le « conseil ») s'est réuni le 6 décembre 2016, par voie de conférence téléphonique. Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016, la modification proposée aux Procédures et politiques comptables, le manuel de l'employé du Québec et le Rapport annuel 2016, le conseil discute de planification stratégique. Le conseil convoque ensuite une séance à huis clos pour approfondir les questions de planification stratégique.

La séance est ouverte par le président, Matt Rodriguez, à 10 h 10, heure du Pacifique (13 h 10, heure de l'Est). Debbie Pollard est secrétaire de séance. Un service d'interprétation consécutif est offert en français et en anglais au cours de la séance. Deux membres du public y assistent par téléphone.

Présence

Le quorum est atteint conformément au statut en présence des administrateurs suivants :

- Matthew Rodriguez (président)
- Robert Fleming (vice-président)
- Jean-Yves Benoit (secrétaire)
- Geneviève Moisan
- Tim Lesiuk
- Jim Whitestone

Sont également présents :

- Mark Wenzel, État de la Californie
- Edie Chang, État de la Californie
- Jason Gray, État de la Californie
- France Delisle, Province de Québec
- Stéphane Legros, Province de Québec
- Dave Tiffin, Province de l'Ontario
- Greg Tamblyn, WCI, inc.
- Éric Turcotte, WCI, inc.
- Debbie Pollard, WCI, inc.
- Bryan Lopuck, Lionbridge (interprète)
- Richard Gauthier, Bio-ETBE
- Jeremy Gordon, BGC Partners

M. Tamblyn déclare la séance ouverte, les présences sont prises et le quorum est établi. M. Rodriguez demande ensuite si un membre du conseil souhaite faire modifier l'ordre du jour. Personne ne se manifestant, le conseil aborde le premier point à l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 septembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016 est présenté en anglais et en français.

M. Rodriguez demande aux administrateurs s'ils ont des questions sur le procès-verbal ou s'ils souhaitent y apporter des corrections. Le conseil n'émet aucun commentaire. Il demande si les membres du public ont des questions. Personne ne se manifestant, M. Rodriguez demande une motion pour adopter le procès-verbal tel quel.

M. Fleming propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016 tel quel. La motion est appuyée par M. Benoit et adoptée à l'unanimité par le conseil.

II. Modification proposée aux Procédures et politiques comptables pour approbation par le conseil d'administration

M. Rodriguez demande à M. Tamblyn de présenter brièvement les Procédures et politiques comptables de WCI, inc. M. Tamblyn rappelle que son rôle est d'offrir une description des procédures et des politiques comptables de l'organisme. La documentation distribuée pour la séance comprenait une note du comité des finances recommandant de modifier les politiques et procédures de l'organisme pour refléter l'expansion de ses activités au Canada et spécifier que sa monnaie fonctionnelle, à des fins comptables, est le dollar américain.

M. Rodriguez demande si une version annotée avec les modifications proposées a été publiée en plus de la version propre. M. Tamblyn répond que seule la version propre, sans suivi des modifications, a été publiée. M. Rodriguez demande à M. Tamblyn de résumer les modifications faites au document.

M. Tamblyn énumère les modifications suivantes :

1. Pour faire référence à WCI, inc., le texte utilise désormais le mot « organisme » plutôt qu'« organisation ».
2. Pour permettre l'élargissement des responsabilités du directeur général adjoint au Québec décrites à la section « II. Répartition des responsabilités » (p. 5), ajout de l'énoncé : « Soutenir le directeur général pour le comité des finances et assurer au besoin le respect de tous les contrôles internes. »
3. Pour clarifier les lignes directrices en matière de déplacement pour les employés canadiens, ajout à la section « V. Débours en espèces » des références pour les indemnités forfaitaires et l'hébergement.
4. Précision apportée à la section « XI. Rapport de fin de mois et clôture de fin d'exercice » que la monnaie fonctionnelle de l'organisme est le dollar américain.

M. Rodriguez demande si le conseil ou le public a des questions. Personne ne se manifestant, il demande une motion pour approuver les modifications proposées aux Procédures et politiques comptables tel que présentées.

M. Whitestone propose d'approuver les modifications aux Procédures et politiques comptables tel que présentées. La motion est appuyée par M. Lesiuk et adoptée à l'unanimité par le conseil.

III. Présentation du Manuel de l'employé pour les employés du Québec pour approbation par le conseil

M. Tamblyn fournit un aperçu du Manuel de l'employé pour les employés du Québec. En collaboration avec son conseiller juridique et le personnel au Québec, WCI, inc. a élaboré un manuel pour les employés qui y sont basés. Né de l'obligation de respecter les lois provinciales et fédérales canadiennes, ce manuel vise à uniformiser les arrangements pour les employés de la Californie et du Québec. M. Tamblyn énumère les différences suivantes :

- La langue régissant le manuel au Québec est le français. En cas de disparité entre les versions anglaise et française, cette dernière prévaut.
- Le Canada ne reconnaît pas le concept d'emploi de gré à gré, contrairement à la Californie. Tout employé québécois de WCI, inc. fait l'objet d'une période d'essai de trois mois, après quoi l'organisme doit prendre certaines mesures si elle décide de mettre fin à son emploi sans motif, notamment lui donner un avis d'une durée suffisante ou une indemnité compensatrice.
- Au Québec, les employés de WCI, inc. bénéficient du programme universel de services médicaux qui sont couverts par le régime d'assurance maladie. Ainsi WCI, inc. n'offre aucune assurance supplémentaire pour les frais médicaux, dentaires ou visuels à ses employés.
- Le manuel de l'employé du Québec reconnaît le droit aux congés pour raisons familiales, parentales et médicales autorisés par la loi québécoise.

M. Rodriguez demande si des directives ont été fournies pour déterminer le montant adéquat de l'indemnité compensatrice. M. Tamblyn répond que ce montant est fonction du nombre d'années de service continu. Entre une et cinq années de service continu, l'indemnité équivaut à deux semaines de salaire. Entre cinq et dix années de service continu, elle équivaut à quatre semaines. À partir de dix années de service continu, elle équivaut à huit semaines.

M. Rodriguez fait remarquer que si de nombreux gouvernements se joignent à WCI, inc., il pourrait être judicieux de créer un seul manuel de l'employé pour l'ensemble de l'organisme. L'adoption du manuel du Québec est toutefois requise aujourd'hui puisque l'organisme a des employés dans cette province.

M. Rodriguez demande si le conseil ou le public a des questions. Personne ne se manifestant, il demande une motion pour adopter le manuel de l'employé du Québec tel quel.

M^{me} Moisan propose l'adoption du manuel de l'employé du Québec tel quel. La motion est appuyée par M. Whitestone et adoptée à l'unanimité par le conseil.

IV. Présentation du Rapport annuel 2016 pour approbation par le conseil

En réponse à la demande de M. Benoit lors de la réunion annuelle du conseil le 29 septembre 2016, M. Tamblyn présente le Rapport annuel 2016 pour discussion et examen du conseil. Il indique que ce tout premier rapport annuel de WCI, inc. souligne les principales activités et réalisations de l'organisme en 2016. Le document a été distribué aux administrateurs avant la séance et sera publié sur le site Web de WCI, inc. après son approbation.

M. Rodriguez demande si les membres du conseil ont des questions. M. Whitestone note qu'à la page 4, le rapport indique que le système CITSS est disponible en anglais et en français, alors qu'en Ontario il ne l'est qu'en anglais pour le moment et que la version française sera lancée plus tard. Il demande si le rapport peut être modifié pour refléter ce détail. M. Tamblyn confirme que cette précision sera apportée.

M. Rodriguez indique que l'expression « gouvernement participant » devrait être écrite au pluriel dans le deuxième paragraphe de l'introduction de la version anglaise. M. Tamblyn répond que la correction sera faite.

M. Rodriguez demande si le public a des questions ou commentaires. Personne ne se manifestant, il demande une motion pour adopter le Rapport annuel 2016 avec les corrections notées.

M. Fleming propose l'adoption du Rapport annuel 2016 avec les corrections notées. La motion est appuyée par M. Benoit et adoptée à l'unanimité par le conseil.

V. Résumé de la planification stratégique

M. Tamblyn fournit un résumé de la présentation sur la planification stratégique. Il rappelle qu'elle faisait partie de la documentation distribuée au conseil et au public avant la séance.

M. Tamblyn présente les énoncés de mission, de valeurs et de vision de l'organisme. Il en précise également les objectifs.

Il indique qu'au cours des prochains mois, WCI, inc. évaluera l'état actuel des services qu'il offre aux gouvernements participants et d'autres services qu'il pourrait leur offrir, il élaborera des plans d'intervention pour assurer la continuité des services et il présentera des recommandations au conseil.

M. Tamblyn précise que le personnel de WCI, inc. fournira des rapports d'avancement et des options au conseil tout en le sollicitant pour obtenir ses directives. Le public pourra prendre part aux débats dans le cadre des séances publiques du conseil.

M. Rodriguez demande si les membres du conseil ont des questions. M. Whitestone demande s'il serait judicieux d'établir des calendriers pour les diverses activités liées au plan stratégique. M. Tamblyn répond que les détails des calendriers seront présentés au fur et à mesure que l'information sera disponible.

M. Rodriguez demande si le public a des questions. Personne n'émet de commentaires.

Il demande une motion appelant la levée de la séance et la convocation d'une séance à huis clos à 10 h 53 HP/13 h 53 HE.

Le tout respectueusement soumis,

Jean-Yves Benoit, secrétaire